



## Motion au sujet de la voie cyclable suggestive dans la rue des Aubépines

À Luxembourg-Belair, la partie supérieure de la rue des Aubépines a été configurée avec deux pistes cyclables « suggestives » dans les deux sens de la circulation.

Aux heures de trafic intense, ces pistes cyclables importantes et très fréquentées sont envahies par les automobilistes. Les cyclistes doivent alors se faufiler entre véhicules stationnés et véhicules en mouvement.

Comme déjà thématiqué de nombreuses fois dans le conseil communal, cette situation est très dangereuse et intenable.

C'est la raison pour laquelle **les groupes politiques déi gréng, LSAP et déi Lénk soumettent la présente motion au conseil communal:**

Considérant que la rue des Aubépines, dans sa partie supérieure, est une voie de connexion importante pour les cyclistes se déplaçant entre le quartier hospitalier et le quartier Merl-Belair, sinon les quartiers sud de la ville et les communes avoisinantes au ouest de la Ville de Luxembourg;

Considérant que cette partie de la rue des Aubépines est la continuation logique de la rue cyclable du Val Ste Croix ;

Relevant que l'aménagement de pistes cyclables, suggestives sur cette partie de la rue, n'amène guère d'avantages pour les cyclistes, les automobilistes empruntant cette voie de façon routinière ;

Considérant le danger qui se dégage de ces empiètements et le manque d'alternatives des cyclistes pour accéder au quartier hospitalier de Belair ;

### **Le conseil communal invite le collège échevinal :**

- À mettre en place le plus rapidement possible une solution permettant d'améliorer la sécurité des cyclistes, par exemple en supprimant les places de stationnement sur le côté ouest de la rue des Aubépines et en aménagement des voies cyclables réservées et marquées comme telles sur les deux côtés de la chaussée ;
- À élaborer et réaliser dans les meilleurs délais une solution permettant de mieux sécuriser l'aménagement cycliste, au minimum dans le sens de la montée en plaçant les vélos entre le trottoir et les places de stationnement.;
- À développer une coupe type idéale à long terme permettant un aménagement cyclable ne se limitant pas au strict minimum admissible et de veiller à ce que les développements urbanistiques à venir du côté Est de la rue des Aubépines respectent un recul suffisant à la réalisation de la coupe type visée.

Luxembourg, le 17 juin 2022

François BENOY  
Conseiller communal déi gréng

Tom KRIEPS  
Conseiller communal LSAP

Guy Foetz  
Conseiller communal déi Lénk